

Diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « performance sportive » mention « spéléologie »

RNCP37365 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	DESJEPS — Diplôme d'état supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	15436, 15473
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/07/2028

Certificateur(s)

MINISTERE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES · SIRET : 13001658700011

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
CENTRE DE RESSOURCES D'EXPERTISE ET DE PERFORMANCE SPORTIVE	13001891400015	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Conformément aux dispositions de l'article L 212-1 et L 212-2 du code du sport, l'animation et l'entraînement des activités de spéléologie, s'exerçant dans un environnement spécifique, nécessitent la possession d'un diplôme d'Etat supérieur figurant à l'annexe II-1 de ce même code. Le diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « performance sportive » mention « spéléologie » permet de satisfaire à cette obligation de qualification.

ACTIVITÉS VISÉES

- Conception du projet de la structure de spéléologie
- Direction d'une structure de spéléologie
- Encadrer des activités complexes d'entraînement et de formation en spéléologie
- Encadrement de la spéléologie en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et de lui-même.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Construire la stratégie d'une organisation du secteur
- Gérer les ressources humaines et financières d'une organisation du secteur
- Diriger un système d'entraînement en spéléologie
- Encadrer la spéléologie en sécurité.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le titulaire du DES JEPS mention " spéléologie " exerce principalement son activité professionnelle au sein de collectivités territoriales, bureau d'études et structures fédérales affiliées à la Fédération française de spéléologie.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Directeur de structure proposant des activités de spéléologie, agent de développement territorial en spéléologie, expert technique dans le perfectionnement sportif en spéléologie.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité de l'éducateur en spéléologie est soumise à l'application de l'article L.212-1 du code du sport.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Les exigences préalables à l'entrée en formation sont les suivantes :

- justifier d'une expérience d'enseignement ou d'entraînement en spéléologie d'une année minimum ;
- justifier d'une expérience de coordination de projet de développement ou de formation en spéléologie d'une année minimum ;
- justifier de la réalisation d'une liste de vingt courses en cavités de classe 4, effectuées dans quatre massifs karstiques différents, au cours des six dernières années comportant au moins :
 - deux cavités de plus de six cents mètres de profondeur, traversées exclues, dont au moins une inscrite sur la liste de référence ;
 - deux cavités de plus de trois cent cinquante mètres de profondeur, traversées exclues, dont au moins une inscrite sur la liste de référence ;
 - deux cavités aquatiques nécessitant l'utilisation d'un matériel spécifique, d'une durée de deux heures minimum, inscrites sur la liste de référence ;
 - deux cavités dont l'exploration nécessite trois kilomètres minimum de parcours en traversées ou six kilomètres minimum de parcours en aller-retour dont au moins une inscrite sur la liste de référence ;
 - douze cavités de plus de cent cinquante mètres de profondeur, traversées admises, dont au moins six inscrites sur la liste de référence.
- justifier de sa capacité à démontrer les gestes techniques nécessaires à la pratique de la spéléologie en sécurité.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury est présidé par un fonctionnaire de catégorie A.

Outre le président, le jury est composé :

- de formateurs et cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents de l'Etat ;
- de représentants qualifiés des professions concernées sur proposition des commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation (CPNEF) compétentes dans le champ des métiers de l'animation et du sport.

A défaut de proposition des commissions ou en cas d'empêchement de siéger des personnes désignées par elles, le recteur de région académique désigne ces représentants qualifiés dans les conditions et délais fixés par arrêté des ministres chargés de la jeunesse et des sports.

Ces professionnels représentent au moins un quart et au plus la moitié des membres du jury.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	9 356 €
Selon la branche	6 000 € – 11 421 €
Prise en charge	Branches concernées
9 356 €	Valeur par défaut · 206 branches
11 421 €	CPNE Travail Temporaire, CPNEF des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels (ELAC)
11 146 €	CPNEF Sport, CPNEF de l'audiovisuel
6 000 €	CNPE de la Plasturgie et des Composites, CPNEFP de la métallurgie
10 915 €	CPNEFP de l'enseignement privé indépendant

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	01/07/2028
--	------------

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37365/>